

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
M. Lurton

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« dans son académie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à déroger au principe exclusif de convention des académies.